

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

L'Institut Saint-Laurent

Rapport d'activité 2024



La composition du Conseil d'Administration

En fin d'année 2024, le Conseil d'Administration est composé de 17 membres provenant d'horizons divers.

- Madame Danièle VIAL, Présidente,
- Madame Nicole MAILLARD, Vice-Présidente,
- Monsieur Olivier SIMON, Trésorier,
- Monsieur Jérôme COLRAT, Secrétaire,
- Madame Geneviève PELSSER, membre du bureau,
- Monsieur Bruno BASSET, administrateur,
- Monsieur Jacques BOUVET, administrateur,
- Monsieur Vincent CHARRASSIN, administrateur,
- Monsieur Thierry ESMILAIRE, administrateur,
- Madame Véronique ESMILAIRE, administratrice,
- Madame Catherine GALIN, administratrice,
- Madame Françoise IMPERI, administratrice,
- Monsieur Guillaume L'EQUILBEC, administrateur,
- Monsieur Jean-Marie PETITCLERC, administrateur,
- Madame Bénédicte PITTI, administratrice,
- Madame France VAUNOIS, administratrice.

La vie de l'établissement

Ressources humaines

Une restructuration interne et des mutualisations de ressources qui se poursuivent :

- Embauche de personnel pour les nouveaux diplômés d'état de la rentrée de septembre 2024,
- Embauche d'une responsable RH mise à disposition par Don Bosco Lyon.

En cours de recrutement : responsable de communication et mécénat.

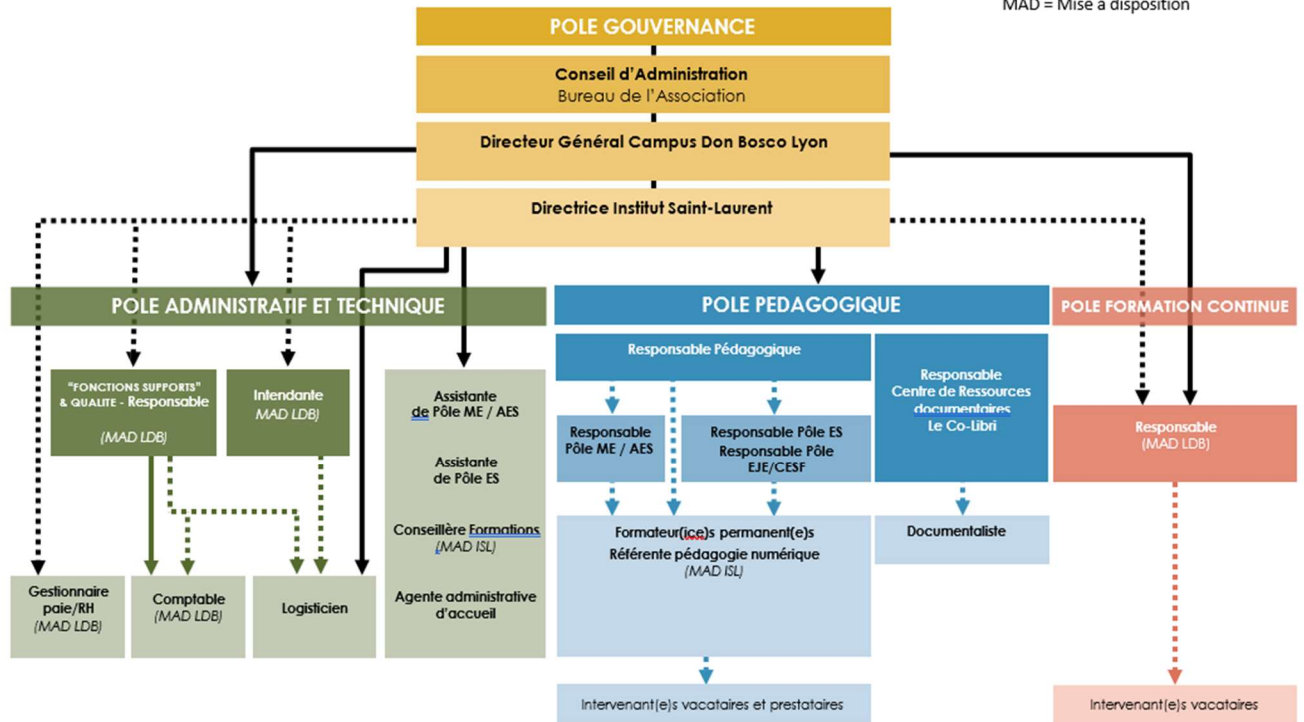
Focale sur les effectifs

Au 31 décembre 2024, **21 collaborateurs permanents** (sans le personnel mis à disposition et sans le CDD de remplacement) composent l'effectif de l'INSTITUT SAINT-LAURENT pour 19.7 ETP (17.4 ETP en novembre 2023) dont :

- 8 Formateurs permanents.
- 4 Personnels administratifs (assistantes).
- 1 Personnel informatique technique et logistique.
- 1 Directeur général.
- 1 Directeur de site.
- 2 responsables de filière
- 1 responsable pédagogique.
- 1 responsable documentaliste
- 1 documentaliste/webmaster & référente numérique.

A cela s'ajoute 1 responsable de filière en CDD de remplacement au 31/12/2024.

Sur l'année 2024, 129 intervenants en CDD d'usage) et 23 Intervenants vacataires sur facturation sont intervenus auprès des différentes filières de formations, sur le pôle formation continue ou pour des actions de sélection et de jurys de certification.



Plan de développement des compétences (PDC 2024)

Intitulé	Salariés
Groupe d'analyse de la pratique – 8 séances *2 heures	Equipe de formateurs
Formation aux fonctionnalités logiciel PMB	Equipe de documentalistes
Formation Excel	Responsable pédagogique
Formation SST	Référents SST
Prévention incendie	Responsable technique, logistique et informatique
Formation « recours à des intervenants extérieurs »	Assistante de filière
Formation « oser animer autrement »	Equipe de formateurs
Formation « formateur PSSM »	1 formateur
Formation IA	Documentaliste
Formation DEIS	Responsable de filière

La démarche qualité et le plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ)

Historiquement, l'Institut Saint-Laurent s'était engagé à évaluer ses pratiques sur une base: **Ethique – Qualité – Performance**. Le Label, assorti de préconisations, avait été attribué à l'Institut-Saint-Laurent en 2015. L'Institut Saint-Laurent a ensuite été référencé sur Datadock en juillet 2017, garantissant le respect des critères de qualité exigés par la Loi n°2014-288 du 5 mars 2014

L'Institut Saint-Laurent s'est engagé dès mars 2020 dans une nouvelle étape de sa démarche qualité.



A compter du 1^{er} janvier 2022, selon l'Article 6 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » (mise en place d'une procédure de certifications des organismes de formation financés sur des fonds publics ou mutualisés), l'Institut Saint-Laurent, comme tous les organismes de formation financés par des fonds publics ou mutualisés de la formation professionnelle, devra être certifié sur la base de 7 critères et 32 indicateurs Qualité, définis par les Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences et n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle.

- Critère 1 : Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
- Critère 2 : L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
- Critère 3 : L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
- Critère 4 : L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
- Critère 5 : La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
- Critère 6 : L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
- Critère 7 : Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

La certification Qualiopi a été obtenue pour la période du 12 juillet 2021 au 11 juillet 2024. Un nouvel audit de certification a eu lieu en juin 2024, la certification a été obtenue pour la période du 12 juillet 2024 au 11 juillet 2027.

N° 2021/93539.2

AFNOR Certification certifie que l'organisme :
AFNOR Certification certifies that the company:

INSTITUT SAINT LAURENT

N° de déclaration d'activité : 82690151669
N° SIREN : 779883479

pour les activités suivantes :
for the following activities:

RÉALISATION DE PRESTATIONS DE :
- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

sur le(s) site(s) suivant(s) :
on the following location(s):

123 MONTEE DE CHOULANS FR - 69005 LYON

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

- le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, mentionné à l'article L.6316-3 du code du travail
- l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail
- l'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs
- le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle
- l'arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
- le programme de certification AFNOR Certification - CERTI A 1814

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-07-12

Jusqu'au
Until

2027-07-11



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme.
The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified.
Accréditation COFRAC n° 5-0030, Certification de Produits et Services, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 5-0030, Products and Services Certification, Scope available on www.cofrac.fr.

Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

AFNOR Certification est une marque déposée. AFNOR Certification is a registered trademark. CERTI F 1815 4 08/2023

L'audit de certification s'est déroulé en juin 2024.

Les 32 indicateurs ont été déclarés conformes par l'auditeur AFNOR.

L'auditeur a retenu de nombreux points de force, sur lesquels s'appuyer, ce qui traduit une nouvelle fois la qualité de l'outil pédagogique en place.

Quelques points d'amélioration ont été mis en évidence, ils seront travaillés dans la période 2024/2025 :

- Améliorer la collecte des contenus pédagogiques pour mise en ligne sur le LMS,
- Améliorer la construction et la traçabilité des entretiens de recrutement,
- Améliorer la traçabilité des rencontres formatives,
- Mettre en œuvre un recueil de satisfaction des formateurs et intervenants extérieurs...

Avant-propos

Ouvert en 2021, Le Co-Libri est un centre de ressources et d'information situé au cœur du Campus Don Bosco Lyon, dans un espace moderne et lumineux de 250 m². Il s'adresse principalement à l'ensemble des personnes en formation (lycéens et étudiants), ainsi qu'au personnel du Campus.



Le Co-Libri est ouvert tous les jours :

- de 8h à 17h30 du lundi au jeudi
- de 8h à 16h30 le vendredi

soit une amplitude d'ouverture hebdomadaire de 46h30.

Dans cet espace, **chacun prend part au collectif et participe, à son échelle, à la création de nouvelles ressources et à la transmission de savoirs :**

- Co- pour co-création, co-formation, co-working, collaboratif, collectif.
- Libri (à livre ouvert) car le livre reste le support essentiel de transmission des savoirs.

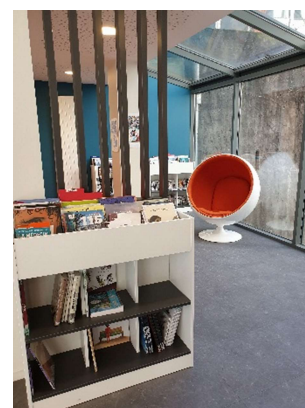
Les utilisateurs de cet espace deviennent acteurs de leur propre formation et prennent part à la formation de leurs pairs : conseils de lecture, échanges et partages d'information, retours d'expérience et co-working.



Entraide



Co-working



Espace lecture

Sommaire

1. Formation aux compétences informationnelles
2. Animations et expositions à visée culturelle et/ou pédagogique
3. Mise à disposition de ressources documentaires
4. Ressources numériques et diffusion de l'information
5. Perspectives 2025

1. Formation aux compétences informationnelles

L'équipe du Co-Libri est composée de **3 documentalistes (2,2 ETP)** :

Une enseignante-documentaliste à 1 ETP, salariée du Lycée Don Bosco Lyon



Séverine C. by Canva

Une responsable documentaliste à 0,8 ETP, salariée de l'Institut Saint-Laurent



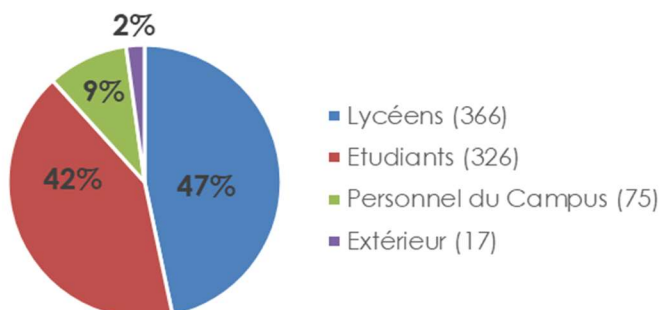
Marlène M. by Dall-e

Une documentaliste (référente en pédagogie numérique) à 0,4 ETP, salariée de l'Institut Saint-Laurent



Sara M. by Dall-e

Le Co-Libri compte **784 utilisateurs inscrits** (+56 par rapport à 2023) :



Les lycéens et étudiants sont tous inscrits automatiquement au Co-Libri, contrairement au personnel du Campus qui est inscrit à la demande.

En 2024, **240h d'interventions pédagogiques** (+60h par rapport en 2023) ont été réalisées auprès des personnes en formation, de la 3^{ème} au bac+3 :

- 190h auprès des lycéens : escape game pour découvrir le lieu, sensibilisation aux fake news, parcours méthodologique sur la recherche documentaire, fonctionnement des moteurs de recherche et fiabilité de l'information sur Internet, réflexion sur l'usage des réseaux sociaux, identité numérique et bulles de filtre, recherches documentaires pour réaliser un chef d'œuvre en 1^{ère} professionnelle, recherche en autonomie pour les élèves de BTS, jeu de rôle pour comprendre le métier de journaliste, préparation du grand oral, réflexion sur les usages de l'IA.

- 50h auprès des apprenants : accompagnement des écrits, cours et TD sur les outils, les usages d'Internet, la méthodologie de recherche documentaire, le plagiat et les normes bibliographiques.

En 2024, les usages en termes de recherche ont pris un virage important avec l'essor des outils liés à **l'intelligence artificielle** (chatbots et autres). Les documentalistes sont donc en veille sur cette thématique et se sont formées tout au long de l'année :

- Session de formation Prisme : « L'impact de l'intelligence artificielle sur les métiers de l'info-doc » (2,5 jours)
- Groupe de travail de documentalistes (réseau Polaris) : « Utilisation de l'IA dans nos pratiques doc »
- Plusieurs webinaires dont « L'utilisation de l'IA » organisé par Canopé

2. Animations et expositions à visée culturelle et/ou pédagogique

Chaque semaine, **des animations** sont proposées aux personnes en formation :

- 2 permanences de soutien aux usages du numérique, à destination des apprenants, sont assurées par la documentaliste référente en numérique
- Les Mardis du Jeu, proposé par deux enseignants
- Un Atelier Quiz mensuel, proposé par deux enseignants



En fonction de l'actualité inter/nationale et des événements portés par le Campus, Le Co-Libri s'adapte et propose **des sélections thématiques de ressources** : rentrée pastorale sur le thème de la paix, octobre rose, calendrier de l'avent pour Noël, semaine de la presse, journée contre le harcèlement.



Des expositions ont ponctué l'année 2024 :

Exposition sur les fake news, réalisée par la classe de seconde générale en SNT (janvier)

Deux expositions empruntées à l'Artothèque de la bibliothèque municipale de Lyon : œuvres de Roberto Sebastian Matta (peintre chilien surréaliste) et photographies sur Les frères Lumière :



Octobre - Novembre au Co-Libri
EXPOSITION PHOTO
Un siècle de Lumière ou trois vies avec la photographie
Antoine, Auguste et Louis Lumière
Le Co-Libri Exposition prêtée par la bibliothèque municipale de Lyon Artothèque

Exposition « Et si on changeait de regard ! » sur le handicap, prêtée par l'association lyonnaise Une souris verte :



Exposition de travaux d'élèves en art appliqué en collaboration avec l'enseignante V. Perrier :



En parallèle, des **temps collectifs autour de la lecture** ont eu lieu :

- Un atelier lecture lors de la journée Vivre livres au Lycée ;
- 2 cafés littéraires à destination du personnel du Campus ;
- 2 prix littéraires : Le Prix Manga Sensei, à destination des élèves de Don Bosco Lyon, et Le Prix Croqu'en Livres, à destination du personnel du Campus.



Dans le cadre d'un programme pilote d'inclusion scolaire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a mis à disposition du Campus Don Bosco Lyon un **Cub'Edito** (une boîte à histoires courtes) et une plateforme d'écriture créative, le Site Edito.

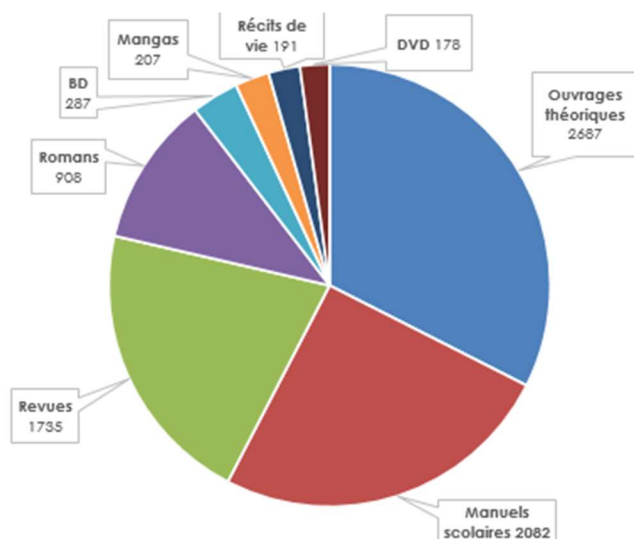
388 histoires ont ainsi été diffusées en 2024, dont des histoires sur les frères Lumière en lien avec l'exposition prêtée par l'Artothèque.

3. Mise à disposition de ressources documentaires

Budget commun DBL/ISL 2024 : 6535€ (+2270€ par rapport à 2023).

Un budget exceptionnel de 3270€ avait été estimé pour l'ouverture des nouvelles filières en septembre 2024 : CESF, EJE et infirmier. 2270€ ont été réellement dépensés pour acheter de nouvelles ressources plus adaptées à ces futurs professionnels (comme les revues « EJE journal », « L'Observatoire » et « Soins »).

Au 31 décembre 2024, 8275 documents sont mis à disposition :



32% d'ouvrages théoriques,
25% de manuels scolaires,
21% de revues,
19% de romans, récits, BD et mangas
2% de DVD

Nouveautés 2024 :

- 282 livres ont été commandés pour un budget de 4620 €
- 16 abonnements à des revues professionnelles ont été souscrits pour un budget de 1580 €.

Statistiques de prêts 2024

Le nombre de prêts, au regard du nombre d'utilisateurs, est stable par rapport à l'année précédente.

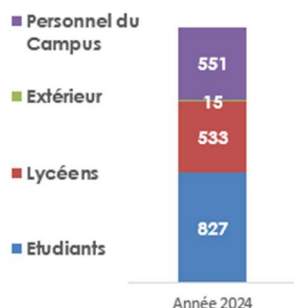
Année 2024

Année 2023

Rapport d'activité 2024

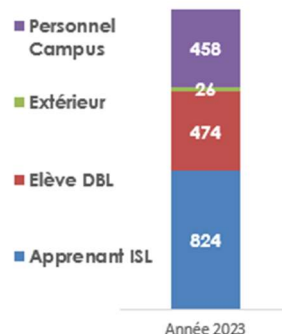
1926 prêts ont été enregistrés soit une moyenne de 2,46 prêts par utilisateur.

Nombre de prêts par catégorie de lecteurs



1782 prêts ont été enregistrés soit une moyenne de 2,45 prêts par utilisateur.

Nombre de prêts par catégorie de lecteurs



S'ajoutent à cela 1518 prêts de manuels scolaires aux lycéens pour l'année scolaire 2024-2025.

Inventaire 2024

24 documents ont été perdus (seuls 3 ont été rachetés) et un important travail de maintien à jour des ressources a été réalisé tout au long de l'année : 182 livres jugés obsolètes ont été éliminés du fonds documentaire et de la base de données.

4. Ressources numériques et diffusion de l'information

Ressources numériques

Budget commun DBL/ISL 2024 : 1170 €.



Les utilisateurs ont la possibilité d'accéder en ligne à :

- Un site d'actualités sociales et médico-sociales : Le Média social
- Une bibliothèque numérique en travail social (revues et ouvrages) : Cairn.info
- La plateforme de vidéos Arte Campus



L'abonnement au bouquet « Travail social » de Cairn permet d'offrir l'accès en ligne à 3000 ouvrages et 280 revues professionnelles.

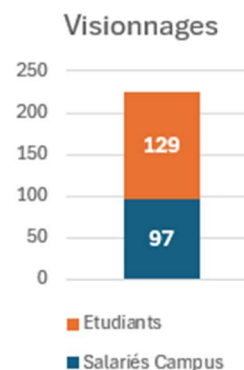
5664 consultations de documents ont eu lieu en 2024 :

- 2335 ouvrages et encyclopédies de poche consultés en ligne
- 3329 articles de revues et magazines consultés en ligne

En 2024, pour la première fois, un abonnement a été souscrit à la plateforme Arte Campus afin de répondre aux nouveaux besoins des utilisateurs en termes de vidéos (les usages ayant changé, les prêts de DVD diminuent).

88 personnes : 64 étudiants et 24 salariés du Campus ont créé un compte sur la plateforme.

Au total, 226 vidéos ont été visionnées : 129 vidéos consultées par des étudiants et 97 par des salariés.



Un **service de prêt de matériel informatique** est proposé à la journée : ordinateurs portables, mais aussi casques, lecteurs de DVD, appareils photos, caméscopes et caméras. En 2024, 768 prêts d'ordinateurs portables ont été effectués.

Diffusion de l'information

Un **nouveau site Internet** a été mis en ligne en juin 2024. Un jeu type « ticket d'or » a été organisé et a permis à 2 lycéens et 1 apprenant de remporter des cartes cadeaux valables en librairie.



En plus d'une interface plus moderne, le site s'enrichit de nouveaux services (et ressources en fonction du profil d'utilisateur) :

- Une FAQ et un formulaire de contact
- Des actualités sélectionnées
- Une bibliothèque numérique
- Une nouvelle présentation en vidéos

En lien avec la chargée de communication du Campus, des posts ont été faits sur les **réseaux sociaux** (Instagram) pour mettre en avant les nouveautés.



A l'heure actuelle, une **newsletter** sur les métiers de l'éducation spécialisée est envoyée aux utilisateurs de l'Institut Saint-Laurent. Elle offre une sélection d'actualités et de ressources en ligne (web documentaires, podcasts, ouvrages numériques, etc.), résultat d'une veille professionnelle quotidienne.

5. Perspectives 2025

À la suite d'une enquête sur les besoins en information des utilisateurs, nous avons repensé la manière de les informer. La modernisation du site Internet a constitué la 1^e étape de ce processus. La 2^e étape a consisté à réaliser des posts sur les réseaux sociaux, en lien avec la chargée de communication. En 2025, l'objectif est de faire évoluer la **newsletter** ! En effet, elle ne s'adresse qu'aux apprenants et formateurs du pôle Social, l'idée est de l'élargir au pôle Santé du Campus.

L'équipe de documentalistes continuera les formations sur l'**IA** pour adapter l'accompagnement et la formation des lycéens et apprenants. En parallèle, la **digitalisation des formations** à destination des apprenants se poursuivra (en lien la formation Learn Assembly suivie en 2024).

Afin de répondre aux nouveaux usages, nous développerons l'offre documentaire avec la mise à disposition de **jeux pédagogiques** et l'accès à un **fonds sonore** en partenariat avec l'Association des Donneurs de Voix (par l'intermédiaire du réseau documentaire Prisme).

A partir de la rentrée 2025, nous souhaiterions développer des animations communes aux lycéens et apprenants. En effet, il s'agit d'un des principes fondateurs du Co-Libri. Le **projet du Co-Libri** sera à ré-écrire avec les représentants des utilisateurs et en lien avec le projet Campus.

Le pôle Sélection

Quel que soit le dispositif (formations initiales ou continues), l'accès aux formations diplômantes dispensées à l'Institut Saint-Laurent est strictement régi par :

- L'Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, Arrêté du 28 février 2022 modifiant l'arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'Accompagnant éducatif et social, L'instruction N°DGCS/SD4A/2022/4 du 22 mars 2022 relative à la mise en œuvre du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social.
- L'Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur,
- L'Arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.
- L'arrêté du 31 juillet 2020 définissant les blocs de compétences du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale et portant modification de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale (JORF n° 0192 du 6 août 2020). Arrêté du 23 mai 2023 portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale
- Arrêté du 23 mai 2023 portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale.

La perte d'attractivité et les difficultés du secteur social et médico-social à trouver du personnel qualifié se traduisent par une baisse significative des candidatures et par l'augmentation des abandons ou arrêts en cours de formation.

Filière	Nombre de dossiers étudiés		
	Rentrée 2023	Rentrée 2024	Différentiel
AES	13	26	+13
ME	92	104	+12
ES	320	359	+39
CESF		15	+15
EJE		232	+232

Pour cette rentrée 2024, 4 journées portes ouvertes ont été menées avec la participation de l'ensemble des salariés de l'Institut Saint-Laurent :

- 7 novembre 2024 (soirée portes ouvertes)
- 20 janvier 2024
- 23 mars 2024
- 14 mai 2024 (soirée portes ouvertes)

L'entrée sur pour la formation ES

Depuis janvier 2019, pour les formations postbac (ES), les candidats en FI ou apprentissage doivent s'inscrire sur la plateforme nationale , qu'ils soient futurs bacheliers ou étudiants en réorientation. Chaque dossier de candidature est

Rapport d'activité 2024

évalué par un jury extérieur. S'il obtient la note de 10/20, le candidat est convoqué à un entretien réalisé conjointement avec un psychologue et un professionnel confirmé du secteur.

Le dossier de chaque candidat est étudié selon **3 critères** qui sont la scolarité, l'activité et le centre d'intérêt et enfin le projet de formation. Chaque critère donne lieu à une note. La note du dossier est la moyenne de ces 3 notes à laquelle vient s'ajouter un point de pondération.

Critère 1 : la note de scolarité (coef 2) vise à évaluer l'acquisition par le candidat, des prérequis nécessaires à la formation. Les notes retenues sont recensées car elles donnent à voir la capacité minimum à l'écrit, l'esprit d'ouverture sur le monde et l'attitude générale face aux contraintes de l'enseignement.

Critère 2 : la note liée à l'activité et aux centres d'intérêt (coef 1) vise à évaluer une dimension réflexive sur les sources potentielles de motivation du projet de formation, de mesurer la capacité du candidat à mettre en lien différents éléments pour donner du sens à ses propos.

Critère 3 : la note du projet de formation (coef 1) vise à mesurer la solidité de la motivation énoncée par le candidat. A savoir, sa capacité à conscientiser les éléments de son parcours avec logique, son ouverture au champs plus large auquel le métier choisi appartient et les connaissances précises des contours de ce métier.

La pondération est attribuée si la fiche avenir ou de réorientation du candidat est renseignée positivement. Ce critère a été posé par souci d'équité avec des candidats plus âgés qui ne disposeraient pas de cette fiche car non mise en place lors de leur scolarité.

Lorsque le dossier a obtenu la note minimale de 10/20, le candidat a accès à **l'entretien oral**. Celui-ci est apprécié et évalué selon les critères suivants : niveau de motivation et positionnement étayés d'une projection dans un parcours de formation. Le positionnement face aux différents types de contraintes et obligations liées à une formation professionnelle et les représentations du candidat de l'éducation spécialisée et de l'intervention sociale. Sa réflexion sur le travail de remise en question, son positionnement face aux évidences et aux certitudes dans une profession de la relation humaine. Au travers de ces critères, **il s'agit de mesurer la capacité du candidat à entrer et rester en formation et ainsi que son positionnement en tant que futur professionnel.**

Pour la session d'admissibilité 2024 : Sur les 894 candidats initialement inscrits, 359 candidats ont validé leurs vœux (En 2023, 320 candidats sur 922 avaient validé leurs vœux).

- 185 dossiers en formation en Formation Initiale (183 en 2023),
- 174 dossiers pour l'apprentissage (135 en 2023).

En 2024, il n'y a plus de classement en apprentissage.

La vie des filières de formation

	AES	ME	ES	EJE	CESF
Apprenants rentrés en formation en 2024 (1 ^{ère} année)	12 (7 en 2023)	45 (50 en 2023)	53 (39 en 2023)	8	9
Nombre d'apprenants par filière (toutes années de formation confondues)	12 (7 en 2024)	83 (114 en 2023)	121 (99 en 2023)	8	9

Pour cette rentrée 2024, le travail de l'équipe pédagogique s'est tout particulièrement centré sur ces différents niveaux :

- Déploiement de la progression pédagogique des deux nouveaux diplômes d'état, EJE et CESF,
- Réingénierie de formation du diplôme d'état ME.
- Poursuite du travail de déploiement sur les journées thématiques, désormais différenciées des journées d'études.
- Poursuite du travail de mise en œuvre de la semaine d'intégration. Il s'agit durant les premiers jours ou semaines de regroupements de comprendre les enjeux relatifs à l'engagement en formation, et ce, en rendant acteurs les apprenants durant les différents TD et contenus qui leur sont proposés tels que :
 - L'entrée en formation,
 - La notion de promotion,
 - La découverte CAMPUS,
 - Apprendre à apprendre,
 - L'oral et le corps en formation,
 - L'alternance intégrative,
 - La dénomination de promotion,
 - Questionner / se questionner

La formation d'AES

AES (niveau 3 – Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 sur les niveaux de qualification des certifications professionnelles)

L'évolution des effectifs des promotions AES

Effectif réel des apprenants à la rentrée				Effectif théorique	
Promotions :	2023	2024	Ecart 2023/2024	Capacité VD	Capacité SE
AES VD	1	5	+4	20 places	
AES SE	6	7	+1		20 places
Total apprenants entrants AES	7	12	+5		

Arrêts de formation et CTP filière AES

	Année 2023	Année 2024
CTP	1	0
Arrêts de formation	1	2
Conseil de discipline	0	0

Les résultats aux examens DEAES

DEAES			
	DEAES Session Novembre 2022	DEAES Session Novembre 2023	DEAES Session Novembre 2024
Candidats présentés	19 (14 ISL et 5 Puy en Velay)	12	5
Candidats admis :	15	11	4
Candidats en validation partielle	4 (3 ISL et 1 Puy en Velay)	1	1
Pourcentage de réussite	79%	92%	80%

La formation de Moniteurs Educateurs

ME (niveau 4 Décret n° 2024-696 du 5 juillet 2024 instituant le diplôme d'Etat de moniteur éducateur)

L'évolution des effectifs des promotions de ME

Effectif réel des apprenants à la rentrée				Effectif théorique	
Promotions :	2023	2024	Ecart 2022/2023	Capacité VD	Capacité SE
ME VD	38 19 AUBRAC et 19 ROUZEL	34 14 AUBRAC et 20 MORO	-4	25 places (50 sur 2 ans)	
ME SE	76 31 PARKS et 45 BOSCO	49 24 PARKS et 24 VARDA	-29		50 places (100 places sur 2 ans)
Modules complémentaires	5	1	-4		
Total apprenants entrants ME	119	84	-37		

Arrêts de formation et CTP filière ME

	Année 2022	Année 2023	Année 2024
CTP	5	1	3
Arrêts de formation	20 (9 SE et 11 VD)	17 (10 SE et 7 VD)	12 (5 SE et 7 VD)
Conseil de discipline	1	0	0

Les résultats aux examens DEME

DEME				
	DEME Session 2021	DEME Session 2022	DEME Session 2023	DEME Session 2024
Candidats présentés	50	61	44	66
Candidats admis	42	47	40	57
Candidats en validation partielle	8	14	4	8
Pourcentage de réussite	92%	77%	91%	86%

La formation d'Educateurs Spécialisés

- Réforme du DE ES par les décrets n° 2018-733 et 734 du 22 août 2018 modifié relatif aux formations et diplômes du travail social pris en application de l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles.
- Accréditation de l'enseignement supérieur en 2019
- Convention avec l'Université LYON 2 en 2018
- Enseignement universitaire commun avec EJE Ocellia LYON
- Formation Grade LICENCE- Obtention LICENCE mention Sciences de l'éducation à l'issue de la formation

L'évolution des effectifs des promotions ES

Effectif réel des apprenants				Effectif théorique	
Promotions :	2023	2024	Ecart 2023/2024	Capacité VD	Capacité SE et apprentis
ES 3 ans	30 promo Lin (10VD+20SE)	29 promo Makarenko (9VD+20SE)	+19 (+3 en 2022/2023)	22 (66 sur 3 ans)	50 (150 sur 3 ans)
	30 promo Makarenko (10VD+20SE)	36 promo Baker (15VD+21SE)			
	39 promo Baker (17VD+22SE)	30 promo Mead (30SE)			
	22 promo Capul (9VD+13SE sortants)	23 promo Patouillet (22VD+1Transi)			
		30 promo Lin (10VD+20SE sortants)			
ES Passerelle	-	-	-		
Modules complémentaires ES	-	1	+1		
Total apprenants ES	99	119	+20		

Arrêts de formation et CTP filière ES

	Année 2023	Année 2024
CTP	0	0
Arrêts de formation	15 (12VD + 3SE)	5 arrêts (3VD + 2SE) 2 reports (1VD + 1SE)
Conseil de discipline	0	0

Les résultats des examens au DEES

PREMIERE SESSION D'EXAMEN REFORME 2018 en juin 2022

DEES		
	DEES Session 2023	DEES Session 2024
Candidats présentés	21 sur 22	28 sur 29
Candidats admis	20	27
Candidats en validation partielle	-	-
Pourcentage de réussite	95.2%	96.4%

La formation d'EJE

EJE (niveau 6)

- Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- Arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et ses annexes définissant les référentiels (professionnel, certification, formation)
- Arrêté du 9 août 2022 portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé et au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale
- Arrêté du 23 mai 2023 portant modification des arrêtés du 22 août 2018.

L'évolution des effectifs des promotions EJE

Effectif réel des apprenants à la rentrée				Effectif théorique	
Promotions :	2023	2024	Ecart 2023/2024	Capacité VD	Capacité SE
EJE SE	NA	8	+8		25 (75 sur 3 ans)

La formation de CESF

CESF (niveau 6)

Formation réglementée par :

- Le décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- L'arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale et ses annexes définissant les référentiels (professionnel, certification, formation) ;
- L'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social ;
- L'arrêté du 9 août 2022 portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé et au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale
- L'arrêté du 23 mai 2023 portant modification des arrêtés du 22 août 2018.

L'évolution des effectifs des promotions CESF

Effectif réel des apprenants à la rentrée				Effectif théorique	
Promotions :	2023	2024	Ecart 2023/2024	Capacité VD	Capacité SE
CESF SE	NA	9	+9		32

Les modules complémentaires AES, ME et ES

L'Institut Saint-Laurent propose un accompagnement individualisé aux apprenants qui n'ont pas validé l'ensemble des Domaines de Compétences de leur formation. Il s'agit pour le formateur, non seulement d'aborder avec le candidat ce qu'il a compris de cet échec partiel, mais de reprendre avec lui les attendus propres au Domaine de Compétences. Les personnes concernées contractualisent avec l'Institut Saint-Laurent leur accompagnement personnalisé et s'engagent à le respecter. Il leur est demandé d'être en situation professionnelle ou en situation de stage pour une durée minimum de 280 heures. Ce soutien dans cette démarche de formation atypique est un réel tremplin vers une professionnalisation réussie

	ME	AES	ES
Modules complémentaires 2024-2025	1	0	1

La vie du pôle de formation continue

Reprise des formations courtes au cours de l'année 2024 :

- Formation Coordination de parcours,
- Formation Premier Secours en Santé Mentale,
- Formation Gestion des conflits.

Les réseaux et les partenariats

Les accompagnements VAE.

Etablissement fondateur, membre de l'A-VAE-TSS. L'association a toutefois été mise en liquidation au cours de l'année 2024.

Le Groupement de Partenaires Régionaux Auvergne Rhône-Alpes et le Groupement URAFORIS pour la Professionnalisation dans le cadre des subventions annuelles de la DREETS pour la promotion des sites qualifiants et de l'alternance intégrative

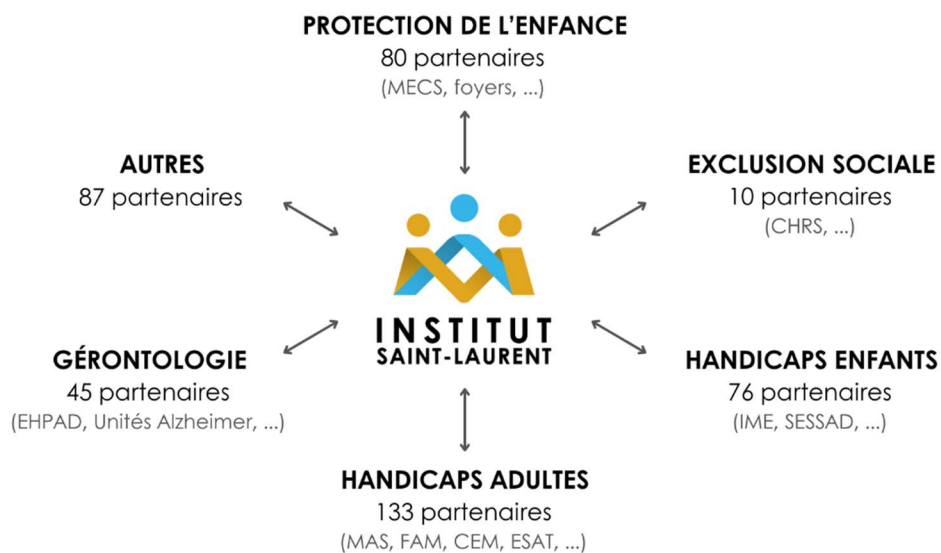
L'Institut Saint-Laurent est membre fondateur et pilote du Groupement de Partenaires Régionaux pour la formation tutorale depuis 2006 et du Groupement URAFORIS pour la Professionnalisation depuis 2018 :

- *labellisé par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Branche Sanitaire et Sociale pour les formations tutorales*
- *labellisé par la DRJSCS RA pour la formation de référents professionnels et l'accompagnement à la promotion des Sites Qualifiants*

Ayant la responsabilité et la coordination pédagogique et administrative du Groupement, l'INSTITUT SAINT-LAURENT a participé à la mise en œuvre de la formation de tuteurs référents entre 2006 et 2009, puis de la formation modularisée des tuteurs de proximité et référents de Site qualifiant (plus de 3600 tuteurs ou référents professionnels formés en RA depuis 2006 – plus 45 sites qualifiants accompagnés).

	Groupement de Partenaires Régionaux		
Prestations total du Groupement:	2024	2023	Variation 2023/2024
Formations Tuteurs de proximité et de référent site qualifiant en intra et en OF 	137 apprenants	206	-69
Formation Référent professionnel et actions URAFORIS 	15 apprenants	73	-58
Total des prestations Groupement :	152	279	-127

Les liens avec le milieu professionnel et l'alternance intégrative au cœur de la formation professionnelle à l'Institut Saint-Laurent



Prospective 2025

- Mise en place du Bureau des Apprenants, incluant la constitution de l'association et le lancement d'actions concrètes.
- Déploiement de la coopération internationale suite aux réponses aux appels à projets Erasmus+.
- Travaux sur les parcours de formation Don Bosco Lyon/ISL : articulation entre Bac Pro, Bac Techno et DE, ainsi qu'entre le BTS ESF et le DE CESF.
- Mise en œuvre de la fusion-absorption de l'ISL, accompagnée de la définition et de la mise en place de l'organigramme cible.
- Révision des conventions-cadres avec les différents partenaires.
- Mutualisation des postes supports à l'échelle du campus.
- Constitution d'un conseil scientifique.
- Renouvellement des accréditations de l'enseignement supérieur.
- Réflexion sur la stratégie immobilière, incluant la création de tiers-lieux.
- Actualisation du projet Co-Libri.
- Préparation du centenaire, notamment à travers l'organisation de conférences.
- Actions autour de la santé mentale des apprenants.

Réseaux et partenaires

